

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 10 avril 2019 à 20 heures 15 sous la présidence de Michel PONS, Maire.

**Etaient présents** : Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir** : Alain ADICEOM à Marcel DJOURNO  
Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ  
Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Hubert WEYDERT à Louis CLERF  
Carine FELIZARDO à Eva SEGUY  
Laurent MALBOIS à Michel PONS

---

### **Ordre du jour**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2019

#### **AFFAIRES GENERALES**

1. Avis sur la suppression du passage à niveau dit « PN6bis »
2. Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une maison médicale pluri-professionnelle
3. Modification de la composition de la Caisse des Ecoles
4. Autorisation donnée au Maire de signer des conventions et des contrats pour des prestations de spectacles ou d'animations

#### **FINANCES**

1. Compte Administratif, approbation du Compte de Gestion et affectation du résultat - Budget Commune 2018
2. Compte Administratif, approbation du Compte de Gestion et affectation du résultat - Budget Zone d'activités Fauveau 2018
3. Budget Primitif 2019 – Commune
4. Fixation des taux de la fiscalité locale
5. Subventions aux Associations
6. Budget Primitif 2019 – Zone d'activités Fauveau

#### **SPORT**

1. Base Nautique – Autorisation de demande de subventions

## CULTURE ET ANIMATIONS

1. Fixation du tarif de l'évènement RockAVillennes

## CCAS

1. Maintien des tarifs des aides ménagères

## DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2019**

En l'absence de remarques, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

### **1. Avis sur la suppression du passage à niveau dit « PN6bis »**

Jean-Pierre LAIGNEAU informe qu'aucune réglementation n'impose à ce jour la suppression des passages à niveau. L'arrêté ministériel du 18 mars 1991 n'impose pas de limite supérieure de vitesse pour les circulations ferroviaires au droit d'un passage à niveau. Au-delà de 160 km/h, le passage à niveau doit être avec barrières et gardé (néanmoins, il n'y a pas de passage à niveau avec des vitesses supérieures à 200 km/h sur le réseau).

Toutefois, chaque passage à niveau est considéré comme une source de contrainte, quelque soit son équipement ; c'est pourquoi RFF consacre chaque année des sommes importantes pour les supprimer. Ces opérations sont menées en concertation avec les services ou autorités gestionnaires des voies routières concernées. Aucun passage à niveau ne peut être supprimé sans enquête publique préalable.

Le passage à niveau de Villennes-sur-Seine (PN6) permettant l'accès à l'île de Villennes ne figure plus dans les passages à niveau classés préoccupants (où l'accidentologie est importante). Il avait été fait l'objet d'une étude préliminaire de suppression par RFF, mais le financement de la construction d'un ouvrage dénivelé étant difficile à réunir (*la région Ile-de-France n'apportant plus de participation financière à la suppression des PN non préoccupants*), le projet a été arrêté.

En revanche, il apparaît que le PN6bis, situé au niveau de la rue des canotiers au PI du Km 30+405, a été ouvert uniquement à notre demande par le biais d'une convention signée en 1982 et autorisé par décision ministérielle, son usage étant limité aux grandes crues de la Seine.

Or, suite à un état des lieux entre les services de la commune et les services de SNCF Réseau à l'occasion des crues de 2018, il a été constaté que le PN6bis n'est finalement pas utilisé pour la traversée des riverains.

Dans ce contexte, il est envisagé de repenser la convention et de donner notre accord à la SNCF en vue du lancement d'une enquête de suppression du passage à niveau PN6bis.

---

Dominique CRINON indique qu'elle souhaite une enquête préalablement auprès des riverains pour que le Conseil Municipal décide la suppression ou pas. De plus, il ne faut pas que cela engendre des coûts financiers pour la commune.

Le Maire est d'accord pour rédiger la délibération sous cette forme.

---

### **Délibération**

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que le PN6bis, situé au niveau de la rue des canotiers, n'est plus utilisé aujourd'hui pour la traversée des riverains et que la SNCF demande l'accord de la commune pour lancer une enquête publique pour la suppression du PN6bis situé au niveau de la rue des Canotiers,

### **Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE**

**EMET** en l'état des connaissances un avis réservé sur la demande de la SNCF sur la fermeture du passage PN6bis mais ne s'oppose pas à l'ouverture d'étude et d'une enquête publique sur le sujet pour obtenir le consentement des riverains.

**RECLAME** la sécurisation du PN6bis dans l'attente des résultats de cette étude.

**DEMANDE** que le matériel soit parfaitement entretenu ainsi que les moyens d'alerte notamment via la pose d'un interphone.

**REITERE** le souhait de suppression du PN6.

## **2. Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une maison médicale pluri-professionnelle**

Dominique CRINON explique que le secteur médical, notamment sur la commune de Villennes-sur-Seine, est confronté aux départs en retraite de praticiens qui ne trouvent pas de successeurs, de locaux d'exercice qui ne peuvent être mis aux normes d'accessibilité désormais exigées, des jeunes praticiens qui préfèrent s'installer dans des structures groupées.

Un comité de pilotage composé d'élus a travaillé en étroite collaboration avec les professionnels de santé de Villennes-sur-Seine sur un projet de création de maison médicale pour concevoir un projet cohérent, structurant, au plus près des besoins médicaux et paramédicaux de la commune.

Une étude préliminaire permettant de conforter la compatibilité du site du futur projet (à proximité du complexe sportif) et d'affiner le cahier des charges a été réalisée, à la suite de laquelle un concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une maison médicale pluri-professionnelle sur la commune de Villennes-sur-Seine a été organisé en novembre 2018.

Sur les trois candidats sélectionnés dans le cadre de cette procédure de candidature au concours, le projet de la société d'architecte AD QUATIO a été sélectionné par un jury de concours composé d'architectes extérieurs indépendants et de la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 février 2019.

Une présentation des esquisses du projet retenu vous sera faite en séance. Celles-ci évolueront, en fonction des demandes techniques en vue du permis de construire, en commission urbanisme et avec les professionnels de santé.

Le budget global de ce projet, dont le coût des travaux est estimé à 3 millions d'euros HT, sera détaillé lors de la présentation du budget annexe de la maison médicale dont la création a été votée lors de la séance du 21 février 2019 mais pour lequel il nous manque encore le numéro INSEE.

Sans cet élément et compte tenu des délais serrés, nous vous proposons, afin de pouvoir avancer sur les premiers objectifs (avant-projet sommaire, étude d'avant-projet définitif, permis de construire), d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour ne pas retarder le processus de création de la maison médicale.

---

Dominique CRINON fait un point complet sur l'avancée du projet, présente les esquisses suite à l'appel d'offres concours d'architectes et du budget prévisionnel. Par ailleurs, elle informe de l'organisation d'une porte ouverte pour présenter les esquisses aux habitants.

---

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**CONSIDERANT** le projet de création d'une maison médicale pluri-professionnelle sur la commune de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** le résultat du concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une maison médicale pluri-professionnelle sur la commune de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** l'offre du lauréat du concours d'architecte précité, la société AD QUATIO,

### **Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la société AD QUATIO pour le marché n°2018-217806728-02 de maîtrise d'œuvre relative à création d'une maison médicale pluri-professionnelle pour un montant global de la mission de 342 540 euros HT, auxquels s'ajoutent des options pour un montant de 122 000 euros HT.

**AUTORISE** le Maire à signer ledit marché.

### **3. Modification de la composition de la Caisse des Ecoles**

Le Maire rappelle que le bureau de la Caisse des Ecoles est constitué, hormis les membres extérieurs (5 membres sociétaires élus et l'Inspectrice de l'Education Nationale) de 5 membres désignés par le Conseil Municipal outre le Maire siégeant de droit.

Anne-Marie FRANCOIS s'étant retirée de la Caisse des Ecoles, un siège est devenu vacant. Il est demandé de bien vouloir la remplacer.

Pierre-François DEGAND propose sa candidature.

---

Pierre-François DEGAND précise qu'outre les membres officiels et afin de faire vivre cette Caisse des Ecoles et conserver son dynamisme, seront également conviés aux futures réunions des personnes en tant qu'invité (sans voix délibérative), à savoir : Jean-Luc BIANCHI – Eva SEGUY – Laurent MAGLIA.

---

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L.212-10 et R.212-26,

**VU** les statuts de la Caisse des Ecoles de Villennes sur seine,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut être représenté au sein de la Caisse des Ecoles de Villennes sur Seine par 5 de ses membres élus outre le Maire siégeant de droit,

**CONSIDERANT** la démission d'Anne-Marie FRANCOIS, membre de la Caisse des Ecoles,

**CONSIDERANT** la candidature de Pierre-François DEGAND,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE**

**DESIGNE** les membres de la Caisse des Ecoles suivants :

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| - Michel PONS, Président | - Laurent MONIN          |
| - Valérie THOMASSEN      | - Christine ASHWORTH     |
| - Olivier HARDOUIN       | - Pierre-François DEGAND |

### **4. Autorisation donnée au Maire de signer des conventions et des contrats pour des prestations de spectacles ou d'animations**

Le Maire informe qu'afin de procéder à la mise en œuvre de la programmation culturelle et d'animations de la commune décidée avec la Commission Arts, Cultures et Découvertes, et la Commission Animations, Fêtes et Cérémonies, il convient de donner pouvoir au Maire de signer des conventions ou contrats de prestations de spectacles ou d'animations.

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** la nécessité d'autoriser le Maire à signer des conventions ou contrats de prestations de spectacles ou d'animations dans le cadre des différentes manifestations que la commune va organiser,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à signer des conventions ou contrats de prestations de spectacles ou d'animations.

## **FINANCES**

### **1. Compte Administratif, approbation du Compte de Gestion et affectation du résultat - Budget Commune 2018**

Jean-Luc BIANCHI informe que l'exercice 2018 s'est soldé avec des budgets de fonctionnement et d'investissement en excédent dû essentiellement à une bonne maîtrise de nos dépenses et de nos investissements. Notons que les éléments ont régulièrement affecté notre gestion financière.

#### Une nouvelle année sous fortes contraintes financières :

En effet, nous pouvons considérer l'évolution depuis 2013 de certains éléments financiers qui ont pesé sur cette année, comme sur les années précédentes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à notre commune a été de 681 k€ en 2013, de 639 k€ en 2014, de 538 k€ en 2015, 438 k€ en 2016, 354 k€ en 2017 et de 316 k€ en 2018. Cela représente une baisse de 365 k€ en 5 ans ;
- Le coût du FPIC qui était à sa création de 8 k€, a été de 31 k€ en 2013, de 65 k€ en 2014, de 88 k€ en 2015, de 54 k€ en 2016, de 72 k€ en 2017 et de 71 k€ en 2018. Soit une charge supplémentaire multipliée par plus de 9 en 5 ans !
- La loi SRU a coûté 82 k€ à notre commune en 2013, 128 k€ en 2014. En 2015, la loi SRU a coûté 95 k€. En 2016, le coût est stable à 96 k€ ; En 2017, le coût a été porté à 115 k€. En 2018 il a été de 107 k€.
- Les attributions de compensation versées par GPS&O font l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la part de 7 communes de l'ex-CA2RS dont la nôtre ; recours non terminé à ce jour ;

Ainsi, ces 3 premiers éléments ont pesé négativement sur notre budget de fonctionnement 2018 pour un coût total de 430 k€, par rapport par exemple au budget de l'année 2013.

#### Budget de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement 2018 (et les DM) prévoyait des recettes de 6 206 k€ (hors excédents antérieurs qui s'élèvent à 1 515 k€) pour des dépenses de 6 147 k€, soit un excédent de fonctionnement prévisionnel de 59 k€.

Les recettes 2018 ont finalement été de 6 195 k€.

Les dépenses 2018 ont été de 6 039 k€, soit un excédent de fonctionnement de 156 k€.

Une stricte gestion des dépenses de fonctionnement en 2018 et quelques bonnes surprises de recettes ont permis de clôturer l'année 2018 avec cet excédent de 156 k€. (Ces chiffres tiennent compte des coûts supplémentaires et baisses de recettes expliqués précédemment).

En effet, il y a eu quelques bonnes surprises notamment **côté Recettes** :

- Les impôts locaux ont été supérieurs de 167 k€ à ceux qui étaient prévus au budget ;
- Les droits de mutation de 704 k€ au lieu de 400 k€ budgétés ;
- Des produits exceptionnels pour 10 k€ de plus que prévus ;

Cependant, les parkings ont rapporté 60 k€ de moins que prévus, dont essentiellement le PSR qui relève dorénavant de la Communauté Urbaine et que nous ne pouvons plus facturer.

**Côté Dépenses** :

- Des dépenses plus faibles que budgétées dont l'entretien de terrain pour un écart de – 14 k€ par rapport au budget ; les fêtes et cérémonies : - 6 k€ par rapport au budget et les frais de catalogues de : – 7 k€ ;
- La baisse des taux d'intérêt et la renégociation de certains prêts avec le Crédit d'Agricole d'Ile de France ont réduit régulièrement nos frais financiers qui passent de 134 k€ en 2014 à 115 k€ en 2015, 93 k€ en 2016, 79 k€ en 2017, 69 k€ en 2018. Soit 17 k€ de moins que prévus au budget 2018 ;

En sens inverse, quelques modestes augmentations surprises en termes de dépenses supplémentaires : des frais de transport pour 10 k€.

#### Budget d'investissement 2018

Le budget d'investissement 2018 prévoyait des recettes de 6 596 k€ et des dépenses pour 6 496 k€, soit un suréquilibre.

Les recettes 2018 ont finalement été de 2 852 k€ (hors virement de la section de fonctionnement de 1 575 k€) pour des dépenses de 3 604 k€

**Côté Recettes** : notons un nouveau prêt de 800 k€ au Crédit Agricole en décembre 2018, les subventions du département et de la région Ile de France pour le terrain de football synthétique ;

**Côté Dépenses** : les investissements corporels et incorporels réalisés et payés en 2018 se sont élevés à 1 855 k€ (pour ceux budgétés) auxquels s'ajoutent 120 k€ (pour ceux non budgétés), soit au total 1 975 k€ pour 2018. Cela a concerné principalement :

- 663 k€ pour les écoles dont celle du Pré Seigneur pour la partie la plus importante
- 212 k€ pour l'acquisition de la parcelle Arzilli, près des anciens tennis
- 182 k€ pour la bulle du tennis, qui sera remboursée par le Tennis Club
- 67 k€ pour la première partie de l'aménagement de l'entrée de Villennes-sur-Seine
- 26 k€ pour les parcs de Marolles et Fauvel
- 21 k€ pour l'achat de la Zoé de la police municipale et ses équipements spéciaux

#### Etat de notre endettement au 31 décembre 2018

##### Dettes en capital au 01/01/2019

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	NOMBRE D'EMPRUNTS	TAUX FIXES	TAUX VARIABLES	DETTE EN CAPITAL AU 01/01/2019
Crédit Agricole Mutuel de Paris	8	2	6	2 092 709.63
Crédit Local de France	7	5	2	540 402.49
Société Générale	2	2	0	145 037.77
Caisse des Dépôts et Consignations	1	1	0	506 666.74

- Concernant les taux d'imposition en faveur de notre commune : nous souhaitons maintenir en 2019 les taux au niveau actuel de 2018.

En conclusion, l'excédent de fonctionnement 2018 a été de 156 k€ et celui d'investissement a été de 823 k€ soit un excédent total 979 k€ que nous retrouvons page suivante dans la délibération du compte administratif.

En réponse à une question, le Maire répond que les Restes à Réaliser correspondent à des engagements de dépenses et de recettes déjà votés mais non exécutés en fin d'année. L'Adjoint aux Finances précise que les montants sont arrêtés avec l'accord des services de la Trésorerie de Poissy.

#### **Délibération : Compte Administratif 2018 - Commune**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Compte Administratif 2018 de la commune,

**CONSIDERANT** que les résultats du Compte Administratif 2018 de la commune sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2018 établis par le Receveur Municipal.

**CONSIDERANT** les résultats budgétaires de l'exercice 2018 comme il suit :



	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires	6 596 147,18	7 725 269,43	14 321 416,61
Recettes réalisées	1 233 832,59	6 195 036,55	7 428 869,14
<b>Dépenses</b>			
Prévisions budgétaires	6 496 096,68	7 725 269,43	14 221 366,11
Dépenses réalisées	3 604 576,80	6 039 025,90	9 643 602,70
<b>Résultat de l'exercice</b>	-2 370 744,21	156 010,65	- 2 214 733,56

**CONSIDERANT** le résultat de clôture comme il suit :

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2018
Investissement	3 193 307,59	-2 370 744,21	-	822 563,38
Fonctionnement	1 515 176,16	156 010,65	-	1 671 186,81

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la présentation des résultats, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion et Jean-Luc BIANCHI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, appelle le Conseil Municipal à délibérer.

**Après en avoir délibéré à 20 voix « POUR » et 7 abstentions : Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Laurent MONIN, Louis CLERF (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE**

**ADOpte** le Compte Administratif 2018 de la commune.

**Délibération : Compte de gestion 2018 : Commune**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Compte de Gestion 2018 de la commune,

**CONSIDERANT** que les résultats du Compte de Gestion 2018 de la commune établi par le Receveur Municipal sont identiques à ceux du Compte Administratif 2018,

**CONSIDERANT** les résultats budgétaires de l'exercice 2018 comme il suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires	6 596 147,18	7 725 269,43	14 321 416,61
Recettes réalisées	1 233 832,59	6 195 036,55	7 428 869,14
<b>Dépenses</b>			
Prévisions budgétaires	6 496 096,68	7 725 269,43	14 221 366,11
Dépenses réalisées	3 604 576,80	6 039 025,90	9 643 602,70
<b>Résultat de l'exercice</b>	-2 370 744,21	156 010,65	- 2 214 733,56

**CONSIDERANT** le résultat de clôture comme il suit :

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2018
Investissement	3 193 307,59	-2 370 744,21	-	822 563,38
Fonctionnement	1 515 176,16	156 010,65	-	1 671 186,81

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**Après en avoir délibéré à 22 voix « POUR » et 7 abstentions : Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Laurent MONIN, Louis CLERF (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE**

**ADOpte** le Compte de Gestion 2018 de la commune.

**Délibération : Affectation du résultat 2018 : Commune**

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que le Compte Administratif de la commune fait apparaître les résultats de clôture suivant :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	1 671 186,81 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT .....	822 563,38 €
	-----
	2 493 750,19 €
- RAR DEPENSES .....	2 778 004,97 €
- RAR RECETTES.....	592 000,00 €

**CONSIDERANT** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, il est inscrit à l'article budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 307 745,22 €, résultat de clôture, ((1 671 186,81+(822 563,38-2 778 004,97+592 000,00))

**CONSIDERANT** le résultat déficitaire de la section d'investissement, il est inscrit à l'article budgétaire 001 « Résultat d'investissement reporté » : 822 563,38 €, Et à l'article 1068 : 1 363 441,59 € déficit d'investissement, (822 563,38-2 778 004,97+592 000,00)

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**Après en avoir délibéré à 21 voix « POUR » et 8 abstentions : Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Louis CLERF (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE**

**ADOpte** l'affectation du résultat 2018 du budget de la commune.

## **2. Compte Administratif, approbation du Compte de Gestion et affectation du résultat - Budget Zone d'activités Fauveau 2018**

Jean-Luc BIANCHI précise qu'aucun mouvement comptable n'a été réalisé en section de fonctionnement sur l'exercice 2018.

La section de fonctionnement présente un excédent de 0.24€ (régularisation demandée par la TP) et la section d'investissement un excédent de 60 k€ Cette somme correspond à des travaux à achever, tels que les travaux d'aménagement et des travaux de réseau électrique.  
Les cessions de lots devraient être réalisées sur l'exercice 2019.

---

Un débat s'engage entre les élus sur l'opération. Certains estiment qu'ils ont toujours été contre le projet d'aménagement de cette zone d'activités telle que présentée et qu'ils souhaitent maintenir leur opposition en votant contre. D'autres élus expliquent que si l'implantation d'une ZA peut être pertinente, il faudrait par contre conserver des réserves foncières communales et ne pas se séparer des terrains mais plutôt les mettre en location que vente.

Le Maire indique que la commune n'agit pas comme opérateur et, que ce n'est pas la vocation de la commune d'agir comme investisseur immobilier et de gérer de multiples baux commerciaux. De surcroît, pour réaliser les projets et investissements d'intérêt général comme le terrain synthétique, la Maison des Associations ou la maison médicale, nous avons besoin des recettes de cessions de ces lots. Il rappelle que la vente de ces lots a déjà été décidée par le Conseil Municipal, ainsi que le prix fixé à 125 € HT le m<sup>2</sup>. Il estime qu'aucune entreprise n'accepterait de louer un terrain nu.

Concernant la question du prix de cession, l'adjoint en charge du dossier précise qu'à 149€ TTC/m<sup>2</sup>, nous sommes tout à fait dans les prix, voire même au-dessus du marché ! Par exemple, la ZA de Morainvilliers se commercialise à, entre 70 à 100 €/m<sup>2</sup>, 55 €/m<sup>2</sup> à Gargenville et 70€/m<sup>2</sup> à Limay Porcheville.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de voter sur l'opération mais seulement d'approuver la sincérité des comptes. Le principe de l'opération et les prix de cession ont été votés favorablement par le Conseil Municipal en 2015 et 2016, les négociations avec les lotisseurs sont déjà très avancées et il serait moralement inacceptable et incompréhensible de faire marche arrière et, de plus, contestable juridiquement.

---

### **Délibération : Compte Administratif – Budget Zone d'activités Fauveau 2018**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Compte Administratif 2018 du Budget Zone d'Activités Fauveau,

**CONSIDERANT** que les résultats du Compte Administratif 2018 du Budget Zone d'Activités Fauveau sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2018 établis par le Receveur Municipal.

**CONSIDERANT** les résultats budgétaires de l'exercice 2018 comme il suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes réalisées</b>	7 576,85	0	7 576,85
<b>Dépenses réalisées</b>	0	0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>	7 576,85	0	7 576,85

**CONSIDERANT** le résultat de clôture comme il suit :

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture
<b>Section d'exploitation</b>	0,24	0	0	0,24
<b>Section d'investissement</b>	52 044,28	0	7 576,85	59 621,13
<b>TOTAL</b>	52 044,52	0	7 576,85	59 621,37

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la présentation des résultats, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion et Jean-Luc BIANCHI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, appelle le Conseil Municipal à délibérer.

**Après en avoir délibéré à 13 voix « POUR » et 14 voix « CONTRE » : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Louis CLERF (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Marcel DJOURNO (+ pouvoir Alain ADICEOM), Laurent MAGLIA, Christine ASHWORTH, Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE**

**N'ADOpte PAS** le Compte Administratif 2018 du Budget Zone d'Activités Fauveau .

**Délibération : Compte de gestion 2018 : Zone d'activités Fauveau**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Compte de Gestion 2018 du Budget Zone d'Activités Fauveau,

**CONSIDERANT** que les résultats du Compte de Gestion 2018 du Budget Zone d'Activités Fauveau établi par le Receveur Municipal sont identiques à ceux du Compte Administratif 2018.

**CONSIDERANT** les résultats budgétaires de l'exercice 2018 comme il suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes réalisées</b>	7 576,85	0	7 576,85
<b>Dépenses réalisées</b>	0	0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>	7 576,85	0	7 576,85

**CONSIDERANT** le résultat de clôture comme il suit :

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture
<b>Section d'exploitation</b>	0,24	0	0	0,24
<b>Section d'investissement</b>	52 044,28	0	7 576,85	59 621,13
<b>TOTAL</b>	52 044,52	0	7 576,85	59 621,37

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**Après en avoir délibéré à 15 voix « POUR » et 14 voix « CONTRE » : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Louis CLERF (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Marcel DJOURNO (+ pouvoir Alain ADICEOM), Laurent MAGLIA, Christine ASHWORTH, Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE**

**ADOpte** le Compte de Gestion 2018 du Budget Zone d'Activités Fauveau .

**Délibération : Affectation du résultat 2018 – Zone d'activités Fauveau**

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que le Compte Administratif du budget Zone d'Activités Fauveau fait apparaître les résultats de clôture suivant :

- SECTION D'EXPLOITATION .....	0,24 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT .....	59 621,13 €
	-----
	59 621,37 €

**CONSIDERANT** la nécessité de reporter le solde de la section d'investissement à la ligne 001 « excédents antérieurs reportés » pour un montant de 59 621,13 €.

**CONSIDERANT** la nécessité de reporter le solde de la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 « Excédents antérieurs reportés » pour un montant de 0,24 €.

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**Après en avoir délibéré à 15 voix « POUR » et 14 voix « CONTRE » : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Louis CLERF (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Marcel DJOURNO (+ pouvoir Alain ADICEOM), Laurent MAGLIA, Christine ASHWORTH, Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE**

**ADOpte** l'affectation du résultat 2018 du budget Zone d'Activités Fauveau.

**3. Budget Primitif 2019 – Commune**

Jean-Luc BIANCHI informe :

**Budget de fonctionnement 2019**

Le budget de fonctionnement prévoit des recettes pour 6 180 k€ et des dépenses pour 6 244 k€, soit un déficit d'exploitation hors excédents antérieurs de 64 k€. Après intégration de ces excédents de 2018, soit 1 515 k€, et affectation au financement des investissements, le résultat du budget de fonctionnement 2019 est positif de 307 k€.

Pour mémoire nos excédents reportés (c.a.d. nos excédents de fonctionnement des années précédentes) sont de 1 671 k€ à fin 2018

• **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement budgétées pour 2019 sont de 6 180 k€ et sont à rapprocher de celles réalisées en 2018, qui étaient de 6 195 k€

Cette légère baisse s'explique principalement par :

- notre prévision de baisse de la dotation générale de fonctionnement (DGF) estimée à 300 k€ pour 2019
- la baisse des recettes des deux parkings (dont le PSR qui est devenu gratuit). Ces recettes sont estimées à 50 k€ pour 2019, au lieu de 119 k€ habituellement réalisées les années précédentes

Parmi les hausses de recettes envisagées, notons :

- le montant des taxes d'habitation et foncières grâce aux nouvelles constructions et à la hausse de 2,2 % des valeurs locatives brutes. Ce montant devrait être supérieur à celui de 2018. Aussi, nous avons budgété 2 300 k€ contre 2 158 k€ réalisé en 2018, soit 142 k€ en plus. Cette hypothèse est cohérente car de nombreuses constructions ont vu le jour en 2018 / 2019
- La bonne tenue prévue des droits de mutation estimés à 700 k€ comme encaissés l'an passé (704 k€)

Enfin, le FNGIR est estimé à 848 k€ au même niveau que les années précédentes

- **Dépenses de fonctionnement**

Le budget 2019 prévoit des dépenses de fonctionnement pour 6 244 k€ à comparer avec le réalisé en 2018 de 6 039 k€

Cette augmentation s'explique principalement par :

- La hausse des charges de personnel de 145 k€ du fait de la hausse des cotisations patronales et de quelques réajustements de salaires dus à des changements d'échelon du personnel municipal
- la hausse du prélèvement SRU à un montant de 112 k€ au lieu de 107 k€ l'an passé
- la hausse des honoraires sur différents contrats : vérification de l'alarme incendie, contrôle de la qualité de l'air, maintenance des logiciels, location de bennes pour les ateliers municipaux principalement. Ce poste passe de 183 k€ payés en 2018 à une prévision de 243 k€ pour 2019
- les frais financiers qui ont été de 69 k€ en 2018 et sont estimés à 80 k€ pour 2019

### **Budget d'investissement 2019**

Les recettes d'investissement sont budgétées à 5 059 k€ et les dépenses d'investissement à 1 479 k€ (après imputation des excédents d'investissement et virement de la section de fonctionnement en poste de recettes)

- **Recettes d'investissement**

Les recettes totales prévues pour 2019 de 5 059 k€ se décomposent ainsi :

- Les subventions de la région et du Département pour 830 k€
- les nouveaux emprunts pour 800 k€, notamment pour financer l'agrandissement et l'aménagement de la Maison des Associations
- le FCTVA pour 273 k€
- la reprise des résultats du déficit d'investissement 2018 par le budget de fonctionnement pour 1 363 k€
- le reliquat de la taxe d'aménagement pour 80 k€

- la cession du terrain du bas Fauveau pour 400 k€
- les amortissements (écritures d'ordre) pour 247 k€
- les excédents antérieurs d'investissement pour 823 k€
- et enfin le virement de la section de fonctionnement pour 244 k€

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses totales de 1 479 k€ se décomposent ainsi :

- les remboursements d'emprunts pour 470 k€ en 2019
- les nouveaux investissements incorporels et corporels pour 1009 k€ (voir liste en annexe)

Parmi les nouveaux investissements proposés en 2019, nous trouvons principalement :

- la fin des travaux de la voirie et du stationnement de l'école du Pré Seigneur pour 240 k€
- les travaux d'environnement et espaces verts dont le parking Quai de Seine pour 152 k€
- les équipements et aménagements complémentaires du complexe sportif pour 140 k€
- les travaux dans les bâtiments municipaux, principalement pour la bibliothèque et les avances sur le budget annexe de la Maison Médicale pour 198 k€
- les travaux et aménagements dans la mairie pour 112 k€

*Note : ce budget d'investissement prend en compte les éventuelles subventions de Département et de la Région (830 k€) que nous pourrions obtenir (voir notre délibération précédente pour les 2 millions d'investissement).*

### **Stratégie financière et évolution de notre endettement pour 2019**

- Concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement : nous poursuivons notre politique de maîtrise de nos dépenses et resterons attentifs à l'évolution de nos recettes : subventions, recettes de la restauration par exemple...
- Concernant l'endettement de la commune : notre gestion a permis de réduire l'endettement de la commune à 3,285 millions d'euros fin 2018 et ainsi maintenir notre dette à un niveau acceptable (630 euros environ par habitant). Rappelons que notre endettement était en début d'année 2015, de 4,1 millions d'euros, soit une baisse de la dette d'environ 0,8 million en 4 ans. Pour 2019 le budget 2018 est bâti sur une légère augmentation de l'endettement de la commune à 3,6 millions d'euros en fin d'année ; En effet, nous souhaitons signer pour 800 k€ de nouveaux emprunts, soit une augmentation nette de l'endettement de 330 000 €

*Note : ces chiffres ne tiennent pas compte de la dette à contracter en 2019 pour la construction de la Maison Médicale dont les opérations comptables et financières seront logées dans le budget annexe dont nous avons voté la création au dernier conseil municipal*

- Concernant les taux d'imposition en faveur de notre commune : notre budget est construit sur un maintien de ces taux pour 2019 au niveau de ceux de 2018.

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

**VU** le budget primitif 2019 de la commune,

**CONSIDERANT** que ce budget est équilibré en section de fonctionnement :

- Dépenses .....	6 488 008,22 €
- Recettes .....	6 488 008,22 €

**CONSIDERANT** que ce budget est excédentaire en section d'investissement :

- Dépenses .....	4 256 847,97 €
- Recettes .....	5 651 344,64 €

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**Après en avoir délibéré à 19 voix « POUR », 3 abstentions : Benoit DALBIN et Marcel DJOURNO (+ pouvoir Alain ADICEOM) et 7 voix « CONTRE » : Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Laurent MONIN, Louis CLERF (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE**

**ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'année 2019, par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

#### **4. Fixation des taux de la fiscalité locale**

Jean-Luc BIANCHI informe qu'après finalisation de la préparation du budget 2019, suite à l'important travail réalisé pour maîtriser les augmentations des charges fixes et baisser certaines dépenses, alors que les contributions de l'Etat sont à nouveau en baisse cette année, et que les organismes porteurs de subventions réduisent considérablement leurs champs d'actions, il est cependant proposé de maintenir pour 2019 les taux votés en 2018.

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

**VU** la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**CONSIDERANT** que le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine GPSO n'a pas voté à ce jour les taux et la structure de sa fiscalité,

**CONSIDERANT** le montant de l'attribution de compensation provisoire que la Communauté Urbaine nous a communiqué par courrier,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE**

**DÉCIDE** de maintenir pour 2019 les taux votés en 2018.

**FIXE** les taux de chacune des trois taxes communales pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation	11.71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63.67 %

**ADOpte** le taux des trois taxes pour l'année 2019.



## 5. Subventions aux Associations

Le Maire précise que la commune souhaite poursuivre sa politique d'aide aux associations qui contribuent à la vie de la commune en leur accordant une subvention pour les aider dans leur fonctionnement.

Compte tenu des contraintes financières qui affectent le budget 2019 en raison des charges nouvelles imposées par l'Etat et de la diminution de la Dotation Générale de Fonctionnement qu'il verse aux collectivités territoriales, il est proposé que le monde associatif participe aux efforts faits par la Municipalité.

Après examen lors de réunions constituées à cet effet, il est donc proposé les subventions suivantes pour l'année 2019.

---

Marcel DJOURNO estime regrettable l'effet de proportion entre certaines associations et l'AVB. Jacky TOUATY et Anne-Marie FRANCOIS rappellent que la commune souhaite aider plus fortement dans leur développement certaines associations plus modestes, à la différence d'AVB qui arrive à dégager des bénéficiaires. Marcel DJOURNO estime tout de même qu'un questionnement aurait dû être fait auprès d'AVB sur le besoin de cette subvention.

Dominique CRINON indique qu'elle ne comprend pas la motivation qui a poussé à enlever 10€ aux associations des Anciens Combattants, compte tenu de ce faible montant la commune aurait pu faire un effort symbolique en maintenant la subvention. Le Maire est d'accord pour modifier la délibération en rajoutant 10€ aux Anciens Combattants et à la FNACA en équilibrant par truchement de 20€ au Comité de la Culture.

---

### Délibération

Le Conseil Municipal

**CONSIDERANT** le souhait de la commune d'attribuer des subventions aux associations pour contribuer à leur bon fonctionnement,

<b>Après avoir délibéré à 27 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » : Marcel DJOURNO (+ pouvoir Alain ADICEOM)</b>
--

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

#### **- Associations Villennoises (article 6574) :**

Football Club de Villennes-Orgeval	9 000 €
Office Municipal des Sports	3 500 €
Escrime	2 500 €
Villennes Triel Basket	1 500 €
VO2 Rives de Seine	1 000 €
Anciens Combattants	360 €
Association des Commerçants de Villennes	1 800 €
FNACA	360 €
Les Photophiles	600 €
Villennes Bienvenue	1 200 €

ACV la mémoire de Villennes	850 €
Comité de la Culture	11 480 €
Pomme de Reinette	20 000 €
Danceline	900 €
Coopérative scolaire	4 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 550 €</b>

## **6. Budget Primitif 2019 – Zone d’activités Fauveau**

Jean-Luc BIANCHI rappelle que ce budget ne concerne que la zone d’activités de Fauveau.

Les travaux d’aménagement et VRD ont été principalement effectués.

La vente de certains lots est prévue en 2019, notamment les lots n° 2 et 6 pour une valeur respective de 634 375€ et 187 625€.

Ce budget n’est composé que d’écritures d’ordre liées aux futures ventes, à l’encaissement des fonds et la future comptabilisation des travaux à rembourser à la Mairie. Ces écritures sont passées à la demande et sous le contrôle des services de la Trésorerie.

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

**VU** le budget primitif 2019 de la Zone d’Activités Fauveau,

**CONSIDERANT** que ce budget est excédentaire en section de fonctionnement,

Dépenses	1 359 846,10 €
Recettes	3 057 846,34 €

**CONSIDERANT** que ce budget est équilibré en section d’investissement,

Dépenses	1 359 846,10 €
Recettes	1 359 846,10 €

**VU** les différentes annexes budgétaires,

**Après en avoir délibéré à 12 voix « POUR », 3 abstentions : Jean-Pierre LAIGNEAU (+ pouvoir Marie DUPUICH), Christyane JAVOISE et 14 voix « CONTRE » : Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Benoît DALBIN, Laurent MONIN, Marcel DJOURNO (+ pouvoir Alain ADICEOM), Louis CLERF (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE**

**N’ADOpte PAS** le budget primitif 2019 de la Zone d’Activités Fauveau.

**1. Base Nautique – Autorisation de demande de subventions**

Jacky TOUATY informe que le Conseil municipal a validé le principe de réalisation d'un équipement sur la base nautique permettant d'augmenter les capacités de stockage des matériels Aviron et Canoë, d'aménager un atelier pour les réparations et la maintenance des embarcations et de créer un espace accueil pour l'association Canoë. Les études de faisabilité sont actuellement en cours, en collaboration avec les associations utilisatrices.

- **Aviron** : l'espace de stockage sous le hangar devient trop exigü pour les 36 embarcations, un atelier pour l'entretien et la réparation des embarcations dans un espace à l'abri de l'humidité et à température constante est recommandé pour favoriser le séchage des réparations résines, et colles diverses.
- **Canoë** : nouvellement créée, l'association « les ragondins » se développe et la nécessité d'un espace bureau permettant l'accueil des adhérents est à envisager. Il serait également souhaitable que l'association ait un lieu de stockage pour son matériel (canoë, pagaies, gilets de sauvetages, casques).

A ce titre, il convient d'autoriser le Maire à solliciter les subventions permettant de financer cette opération. Seront sollicités notamment, le conseil départemental, le conseil régional, le CNDS, les fédérations Canoë et Aviron.

Il est donc demandé de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles auprès d'organismes extérieurs et à signer tout acte afférant dans le cadre de la création d'un nouvel équipement sur la base nautique sous maîtrise d'ouvrage communale.

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de réaliser un équipement sur la base nautique permettant d'augmenter les capacités de stockage des matériels Aviron et Canoë, d'aménager un atelier pour les réparations des embarcations et de créer un espace accueil pour l'association Canoë.

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer des dossiers de demande de subventions auprès d'organismes extérieurs dans le cadre de la création d'un nouvel équipement sur la base nautique sous maîtrise d'ouvrage communale et à signer tout acte afférant.

## CULTURE ET ANIMATIONS

### 1. Fixation du tarif de l'évènement RockAVillennes

Marcel DJOURNO rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 février 2019, un tarif générique avait été proposé par la Commission « Animations, Fêtes et Cérémonies » pour les événements que la commune organise ou co-organise, en vue notamment de la Soirée celtique, le 16 mars 2019, et de RockAVillennes, à venir le 18 mai 2019.

Ce tarif avait été accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'avère que, depuis, afin d'équilibrer les recettes de la billetterie par rapport aux dépenses occasionnées par la mise en place de cet événement, la Commission « Animations, Fêtes et Cérémonies » a souhaité revoir à la hausse le tarif de RockAVillennes, d'autant que le succès du musicien principal s'est très largement conforté au cours des derniers mois.

Il est donc proposé de fixer un tarif unique à 15€ pour l'entrée à RockAVillennes, pour les plus de 16 ans, et l'entrée gratuite au moins de 16 ans.

Les recettes sont prévues sur les budgets communaux et seront encaissées par le biais de la régie des recettes droits au comptant divers.

#### Délibération

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer un tarif unique spécifique à l'évènement RockAVillennes, que la commune va organiser,

#### **Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE**

**DECIDE** de fixer un tarif unique à 15€ pour l'entrée à RockAVillennes, pour les plus de 16 ans, et l'entrée gratuite au moins de 16 ans.

**DIT** que les recettes sont prévues sur les budgets communaux et seront encaissées par le biais de la régie des recettes droits au comptant divers.

**DIT** que ce tarif sera applicable dès que la présente aura revêtu un caractère exécutoire.

## CCAS

### 1. Maintien des tarifs des aides ménagères

Eva SEGUY rappelle que la commune de Villennes-sur-Seine contribue à un service d'aides ménagères qui a pour mission de seconder les personnes âgées, handicapées ou malades afin de leur permettre de continuer de résider à leur domicile.

Conformément aux directives de la CNAV, ces aides visent des personnes autonomes mais qui sont cependant fragiles notamment en raison de leur isolement social, géographique, de leur avancée en âge, de leur état de santé ou de leurs conditions de vie.

Suivant le règlement du service d'aides ménagères de Villennes-sur-Seine, les participations financières des personnes aidées sont régulièrement réévaluées suivant le barème établi par la CNAV au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

L'augmentation de la participation horaire tient compte de la revalorisation du point de retraite au 1<sup>er</sup> avril et du relèvement au 1<sup>er</sup> juillet des premiers salaires immergés sous le SMIC.

Ci-dessous le tableau du Barème CNAV 2019 :

Ressources mensuelles pour une personne seule	Ressources mensuelles pour un ménage	Participation horaire demandée aux retraités
Jusqu'à 843 €	Jusqu'à 1 464 €	10%
De 844 € à 902 €	De 1 465 € à 1 563 €	14%
De 903 € à 1 018 €	De 1 564 € à 1 712 €	21 %
De 1 019 € à 1 100 €	De 1 713 € à 1 770 €	27%
De 1 101 € à 1 150 €	De 1 771 € à 1 835 €	36%
De 1 151 € à 1 269 €	De 1 836 € à 1 938 €	51%
De 1 270 € à 1 435 €	De 1 939 € à 2 153 €	65%
Au-delà de 1 435 €	Au-delà de 2 153 €	73%

Chaque année, dans le cadre de ces prestations à domicile, le Département a fixé par arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le taux horaire de base de l'aide-ménagère qui sert à calculer la participation des usagers soit :

- 20,10 € en semaine.
- 23 € dimanche et jours fériés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir appliquer les barèmes 2019 selon le tableau susmentionné.

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

**VU** le règlement du service municipal d'aides ménagères,

**VU** le barème de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse 2018 circulaire n° 2017-38 du 13 novembre 2017,

**VU** l'arrêté du Conseil Départemental du 18 janvier 2019 fixant le tarif horaire en semaine à 20,10€,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE**

**DECIDE** d'appliquer les barèmes 2019 de participation aux aides ménagères suivants :

Ressources mensuelles pour une personne seule	Ressources mensuelles pour un ménage	Participation horaire demandée aux retraités
Jusqu'à 843 €	Jusqu'à 1 464 €	2,01 €
De 844 € à 902 €	De 1 465 € à 1 563 €	2,81 €
De 903 € à 1 018 €	De 1 564 € à 1 712 €	4,22 €
De 1 019 € à 1 100 €	De 1 713 € à 1 770 €	5,43 €
De 1 101 € à 1 150 €	De 1 771 € à 1 835 €	7,24 €
De 1 151 € à 1 269 €	De 1 836 € à 1 938 €	10,25 €
De 1 270 € à 1 435 €	De 1 939 € à 2 153 €	13,07 €
Au-delà de 1 435 €	Au-delà de 2 153 €	14,67 €

**DIT** que cette tarification sera applicable le 1<sup>er</sup> mai 2019.

#### **DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**

Le Maire informe des décisions prises depuis le dernier conseil :

##### **N° 19/043**

Signature de l'avenant de transfert d'Ile-de-France Mobilités à la commune sur les circuits spéciaux scolaires dans le Département des Yvelines (Circuit commune vers les écoles du Pré-Seigneur et des Sables)

##### **N° 19/046**

Lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une maison médicale pluri-professionnelle (cabinet ADQUATIO)

##### **N° 19/069**

Signature d'un marché de cession de droit de représentation de spectacle pour le concert de Yarol le 18 mai 2019

##### **N° 19/071**

Signature d'une convention de prêt de salle communale à l'occasion du spectacle « Celtic » le 16 mars 2019

#### **Ajout de remarques formulées lors du Conseil Municipal du 27 juin 2019**

##### **lors de l'adoption du compte-rendu du 10 avril 2019**

Olivier HARDOUIN est surpris de l'absence de toutes les retranscriptions et de plusieurs remarques même s'il estime que ce conseil était long. Il tient notamment à ce que figure la demande faite au Maire d'obtenir la liste des restes à réaliser.

Le Maire répond qu'il n'a jamais reçu cette demande.

Olivier HARDOUIN lui rappelle qu'il devait lui transmettre ces documents ainsi qu'à l'ensemble du Conseil. Il réitère donc sa demande et le Maire lui confirme que les élus recevront ce listing.

Il est également surpris de l'absence de son commentaire en clôture du Conseil sur la porte de la Mairie qui était fermée à clef. Il estime que c'est une fois de plus un déni de démocratie de ne pas relater la réalité des faits d'autant plus que les administrés n'ont pas pu être présents. Aussi, si ces derniers souhaitent avoir le reflet des débats, ce compte rendu ne reflète en aucun cas les faits. Le Maire répond qu'il n'a pas été témoin de ce constat et personne n'a entendu la sonnerie ou un administré frappé à la porte d'entrée. Bien que ce ne soit pas un sujet de conseil, il ne voit pas d'objection à le mentionner dans le compte rendu. Toutefois, le Maire se demande pourquoi avoir attendu la fin de la séance pour le signaler. Christyane JAVOISE reproche à certains élus de ne pas s'être manifestés en début de séance s'ils avaient constaté que la porte était fermée. Ce compte-rendu est approuvé par 16 voix « pour », 4 voix « contre » et 6 abstentions.

-----

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à minuit 45.